

SANTÉ PUBLIQUE Après les accusations lancées contre Philip Morris

Fumée passive: bistrots intouchables?

Blaise Willa

GENÈVE Serveurs, garçons de café ou sommeliers, ils sont les premiers à souffrir de la fumée passive. Demain démarre une campagne de choc au bout du Léman

Sacrifiés: selon les scientifiques genevois Jean-Charles Rielle et Pascal Diethelm, les employés des restaurants, cafés et dancings ont bel et bien été «sacrifiés» des années durant sur l'autel du profit. Auteurs d'un article dénonciateur dans *The Lancet* – Philip Morris, selon eux, connaissait les risques de la fumée passive, mais n'a rien dit («Le Matin dimanche» du 20 novembre) –, les deux Genevois accusent: plus que d'autres, les sommeliers et garçons de café ont «été inutilement exposés» à la fumée passive pendant plus de vingt ans alors que des mesures de santé publique auraient pu être prises.

Aussi, à l'heure de lancer une nouvelle campagne massive de prévention à Genève, ils s'interrogent: si la responsabilité de Philip Morris est engagée, quelle est celle désormais des employeurs? Des procédures en réparation sont-elles envisageables?

Large consultation

«Nous n'avons pas de plan particulier, mais on se réserve toute forme d'action, avance prudemment Eric Dubuis, secrétaire romand du syndicat de la branche, Hotel&Gastro Union. C'est là une question qu'on pourrait poser à nos membres...» Hasard ou non, le syndicat vient de lancer une large consultation sur l'interdiction ou non de la fumée dans les bars et restaurants et sur le danger qu'elle représente pour la santé de ses membres. Les résultats seront connus l'année prochaine.

«Dans ce débat sur l'interdiction de

la cigarette, je sais que les employés craignent aussi de perdre leur emploi en cas de moindre affluence des clients, poursuit le syndicaliste. L'interdiction de la fumée dans les lieux publics, que notre comité soutient par ailleurs, ne peut, selon moi, se faire sans une pression sur les organismes patronaux et sur l'Etat, donc avec une loi: il faut que tout le monde soit à la même enseigne!»

No comment

A entendre GastroSuisse, l'organisme patronal faitier de la branche, l'interdiction de la fumée n'est pas encore pour demain. Inutile d'abord d'attendre sa réaction sur l'article explosif du *Lancet*: GastroSuisse se dit «à peine» concerné et «sans étude détaillée, ne peut ni ne veut prendre position». En revanche, l'organisme tient à rappeler son engagement sur la question de la fumée passive et reconnaît qu'elle peut être une «gêne». «Tous les clients doivent pouvoir se sentir à l'aise, communiquent-ils par écrit. Notre première priorité est par conséquent la liberté des clients et nous nous engageons également en faveur de la liberté entrepreneuriale de nos membres.» Autrement dit, GastroSuisse se montre favorable à une interdiction de fumer pour autant que le patron dudit restaurant en décide ainsi, et en a les moyens. Toute loi en la matière serait donc la malvenue...

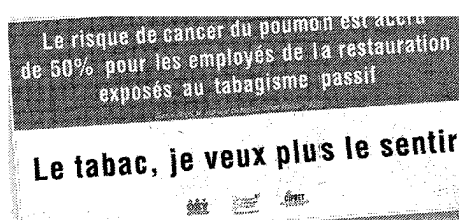
GastroSuisse a lancé une campagne intitulée «Tolérance et convivialité – bienvenue aux fumeurs et aux non-fumeurs». Pour la financer, l'organe faitier devait avoir recours à l'OFSP (Office fédéral de la santé publique), un partenariat qui n'a pu hélas concrétiser. Ce n'est autre que l'industrie du tabac qui a pris la relève et participé au financement de la campagne. Dans son communiqué, GastroSuisse tient à préciser que les cigarettiers n'ont exercé «aucune influence sur la teneur de la campagne».

Vers une réparation?



Les révélations du *Lancet*, relayées par la presse, ont touché beaucoup de fumeurs et de non-fumeurs, parmi eux, serveurs et sommeliers. Et même si Philip Morris juge les accusations «trompeuses» et «déformées», la question cruciale de la réparation est désormais posée.

Habitué du droit étranger, Me Charles Poncet, à Genève, le sait mieux que quiconque: les *class actions* (plainte collective) sont possibles aux Etats-Unis, pas en Suisse. Toutefois, il n'exclut pas qu'une action individuelle puisse être entamée en Suisse contre l'employeur ou le cigarettier, pour autant que le fait d'être exposé à la fumée passive du tabac soit dangereux. Reste que les dommages et intérêts qu'on pourrait obtenir en Suisse ne sont rien par rapport aux Etats-Unis et seraient même propres, avec leur maigreur, à décourager tout dépôt de plainte...



«J'ai été intoxiquée»

Non-fumeuse, Daisy Ceppi, 52 ans, a travaillé plus de dix ans dans l'atmosphère enfumée des cafés, des restaurants et des dancings de nuit du canton de Vaud. Elle avait alors 38 ans. Sa toux lancinante ne s'est pas arrangée à la lecture des récentes révélations des Genevois Diethelm et Rielle. «Je tousse depuis quatre ans, et aucun médecin n'a vraiment pu m'expliquer ce que j'avais. J'ai été intoxiquée! Une plainte, oui, j'en serais capable...» Daisy, qui habite au Bouveret (VS), est pragmatique: l'interdiction de la cigarette, qu'elle souhaite, sera difficile à faire passer dans les bistrotts, à moins que tout le monde joue le jeu. «Les patrons devraient au moins revoir leur système de ventilation, et les clients faire un petit effort...» Les espaces fumeurs? «Une illusion entre deux plantes vertes...» Elle l'avoue: aujourd'hui, la fumée est devenue un critère décisif pour passer le seuil d'un restaurant...



EFFRAYANT «Je tousse depuis quatre ans, et aucun médecin n'a vraiment pu m'expliquer ce que j'avais.» Sébastien Féval